



Cession parcelle YL24 sise au lieu-dit Flouren en Deur

DEL15_2023_11_20

En exercice : 29

Présents : 24

Votants : 29

Le vingt novembre deux mil vingt-trois à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune de LANGUIDIC s'est réuni au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Laurent DUVAL, Maire.

Présents : GARIDO Véronique, LE ROUX Anne, GUÉGAN Christian, MARETTE Nadège, LE GAL Patrick, EVANNO Sophie, LE DRÉAN Jérôme, de COUESBOUC Régis, LE GALLIC Christine, LE GAL Claude, FEBRAS José, JEGOUSSE Mickaël, PROD'HOMME Anne Sophie, du PREMORVAN Erika, DUPUY Typhenn, EVANNO Eric, EVANO Thomas, JEGOUX Thomas, CHOINIÈRE Katell, BOULOUARD Eric, ANN Véronique, PENNANEAC'H Mélanie, PURENNE Myriam.

Etaient absents excusés : de KERIZOUET Isabelle, DINASQUET Carolyn, LE CAPITAINE Anne-Cécile, TROTTIER Stéphane, VALPERGUE de MASIN Marie-Olga.

Pouvoirs : De KERIZOUET Isabelle donne pouvoir à DUVAL Laurent
DINASQUET Carolyn donne pouvoir à GARIDO Véronique
LE CAPITAINE Anne-Cécile donne pouvoir à JEGOUX Thomas
TROTTIER Stéphane donne pouvoir à PURENNE Myriam
VALPERGUE de MASIN Marie-Olga donne pouvoir à BOULOUARD Eric

Rapporteur : Monsieur Laurent DUVAL

Le maire informe l'assemblée :

Par courrier en date du 2 février 2023, MM DUSSER-VIDALET Bernard et KERROUAULT Yves ont fait état de leur acquisition prochaine des parcelles YL 49 et 50. Ils ont indiqué souhaiter bénéficier d'une servitude sur la parcelle YL 24, relevant du domaine privé de la commune.

La commune n'ayant plus d'intérêt à conserver cette parcelle isolée, une estimation domaniale en vue de sa cession a été sollicitée. La parcelle d'une contenance de 440 m² a été estimée à 440 € avec une marge d'appréciation de 15%.

En parallèle, les riverains de cette parcelle ont été avisés par recommandé et ou courriel d'une éventuelle cession de ladite parcelle afin de s'assurer que cela n'occasionnerait pas de problème d'usage d'une part et s'enquérir de leur éventuel intérêt pour une acquisition indivise d'autre part.

Aucune problématique d'usage n'ayant été émise, il est proposé de céder la parcelle YL 24 à MM DUSSEY-VIDALET Bernard et KERROUAVULT Yves ou, en propriété indivise entre MM DUSSEY-VIDALET Bernard et KERROUAVULT Yves et M. et Mme HADO Roger et Jeannine, propriétaires de la parcelle YL 48, s'ils le souhaitent, d'autre part.

Il est à noter que les frais de géomètre et de notaire seront à la charge des acquéreurs.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu l'avis de la commission Travaux – Voirie – Urbanisme – Cadre de Vie du 8 novembre 2023,

- **SURSOIT** à statuer.

ADOPTÉ : à 29 voix pour.

Fait à LANGUIDIC, le 22 novembre 2023

Le Maire,



A handwritten signature in black ink, consisting of a stylized 'L' followed by a series of loops and a horizontal line at the end.

Laurent DUVAL